

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 13 avril 2015, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères

 Johanne Bouchard
 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-trésorière,
 Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015;
4. Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2015;
5. Dépôt de la liste des comptes de mars 2015;
6. Camping Bon-Désir :
 - 6.1. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion,
 - 6.2. Dépôt de la liste des comptes mars 2015,
7. Période de questions;
8. Désignation des endroits officiels d'affichage public de la municipalité;
9. MAMOT – dépôt de la lettre du ministère du 11 mars 2015 donnant son avis sur une plainte qu'il a reçue concernant l'octroi de gré à gré à une firme d'avocats fiscalistes d'un montant de 183 773,42 \$ et dépôt de l'opinion juridique des aviseurs légaux de la municipalité;
10. Contrat accordé à Planitaxe – demande d'une rencontre avec les autorités du MAMOT;
11. Service incendie – acquisition d'un camion de service usager de la Ville de Québec;
12. Projet de création d'un sentier le long de la rivière des Grandes-Bergeronnes - présentation du projet au MAMOT dans le cadre du programme PIQM;

13. Demande d'achat de terrains municipaux situés dans le secteur de la rue du Versant portant les numéros 4 343 660 et 4 343 661;
14. Demande d'échange d'une partie d'un terrain privé contre une partie d'un terrain municipal situé dans le secteur du Bassin afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire;
15. Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada – revendications territoriales ;
16. Installation d'un guichet automatique à la salle de quilles;
17. Correspondance et informations :
 - Ministère de la Culture et des Communications – dépôt du rapport d'inspection des sites archéologiques classés de la Pointe-à-John et des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave de mars 2015,
 - ministère de la Culture et des Communications – lettre annonçant que la contribution financière du Ministère pour la mise en œuvre de l'entente ciblée s'établira à 20 000, \$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 (réf. résolution 15-01-1790),
 - DEC – accusé réception de la demande d'aide financière concernant le projet d'achat d'équipements récréatifs au Camping Bon-Désir (réf. résolution 15-03-1839),
 - Municipalité de Tadoussac – demande d'appui concernant la maison du tourisme à Tadoussac;
 - Chambre de Commerce CFPL – invitation au 1^{er} gala Famille-Entrepreneur à Forestville le 18 avril 2015,
 - La Corporation BEST golf de Tadoussac – invitation au tournoi de golf des Élus le 4 juin 2015,
 - Comité CPA Les Escoumins – remerciements pour participation financière municipale accordée,
18. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Centre d'études collégiales de Forestville – demande de contribution pour bourses d'études (automne 2014-hiver 2015),
 - Association récréative des Pêcheurs de la Rivière Saguenay inc. – demande de soutien financier pour le maintien des activités de l'organisme,
 - Marie-France Bélanger – demande de soutien financier pour couvrir les frais d'inscription de ses enfants pour des activités de loisirs qui ont lieu aux Escoumins,
 - Corporation de gestion de la Rivière à Saumons des Escoumins – invitation au 21^e souper-bénéfice,
19. Varia :
 - 19.1.1.
 - 19.1.2.
 - 19.1.3.
20. Période de questions;
21. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

15-04-1841 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

– Modifier le point 9 comme suit :

« MAMOT – dépôt de la lettre du ministère du 11 mars 2015 donnant son avis sur une plainte qu'il a reçue concernant le mandat octroyé à une firme d'avocats fiscalistes et dépôt de l'opinion juridique des aviseurs légaux de la municipalité; »,

– Ajout à Varia, le point suivant :

« Séminaire de formation « Les approches de développement des communautés rurales »,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

15-04-1842 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015, tel que présenté.

15-04-1843 Dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2015, tel que présenté par la directrice générale.

15-04-1844 Dépôt de la liste des comptes de mars 2015 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mars 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **136 824.95 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-03			
Aréo-Feu	Habit de combat	1 616.21 \$	
Atelier Brisson Gagné	Vérification coupe bordure	126.83 \$	
Brière architecte	Réfection archéo topo	2 380.37 \$	
Camping Bon-Désir	Travaux phase 1-2	7 075.11 \$	
Consortium TDA Roche	Réfection quai	482.90 \$	
CWA	Réparation pompe	1 741.87 \$	
Distribution chlore Saguenay	Chlore	794.71 \$	
Distribution Ricard et Gagné	Café	141.75 \$	
Échec au crime	Panneaux routier	100.00 \$	
Environnex	Test d'eau	189.11 \$	
Équipement GMM inc.	Rachat photocopieur (rés.15-03-1828), photocopies	2 740.29 \$	
G.L.R.	Repas rencontre revendication territoriale Piles, aliments, fourniture entretien	106.59 \$	
Gauthier transport	Transport pompe station pompage	59.50 \$	
ICO Technologie	Logiciel Target sécurité civile 2299.50\$, formation Target sécurité civile	2 759.40 \$	
Laboratoire d'expertise de Québec	Expertise béton réfection du quai	344.93 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Câblage garage et article de sécurité, vérification pompe, entretien lumière de rues février, achat lumière DEL caserne, entretien lumière de rues mars	2 270.48 \$	
PG Solutions	Réinstallation JMAP et reconfiguration UEL suite à un virus	158.67 \$	
Plomberie Conrad Martel	Dégel eau édifice municipal, dégel tuyau municipal près du 70, Principale	734.00 \$	
Produits BCM ltée	Matériaux pour entrée d'eau aréna	91.67 \$	
S.R.V. (Constructions)	Aménagement camping phase II, bris d'aqueduc rue du Bassin, crédit aménagement phase II	4 208.09 \$	
Services info-comm	Connecteur réseau défectueux bureau municipal, installation routeur sans fil à la salle de quilles, installation VPN logiciel sécurité civile	683.39 \$	
TOTAL:		28 805.87 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-03			
Luc Caron	Dommage et intérêt	258.34 \$	5045
Transport Larouche	Déneigement versement 5 sur 6	17 216.34 \$	5046
Municipalité Sacré-Cœur	Partage achat d'équipement pour sauvetage	252.92 \$	5050
Comité de bibliothèque des Bergeronnes	Achat de livres budget 2015	850.00 \$	5057
Municipalité Sacré-Cœur	Entretien et réparation citerne	274.49 \$	5058
Fisa	Cotisation syndicale	88.91 \$	5060
Municipalité Tadoussac	Assistance accident 598 km , adaptateur portable , matériel pour module auto sauvetage , gestion programme formation	505.53 \$	5061
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part matière résiduelle	40 510.00 \$	5062

ACSIQ	Inscription congrès	686.40 \$	5102
Francis Bouchard	Déplacement et repas Camion incendie de Québec	367.12 \$	5103
Pierre Marchand	Remboursement taxe	380.23 \$	5105
Johanne Maltais	Frais conciergerie, ménage supplémentaire autre bureau	365.50 \$	5107
Bell Mobilité cellulaire	Télécommunication cellulaire mars-avril	175.31 \$	5108
Association des directeurs municipaux	Renouvellement adhésion	481.75 \$	5109
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque mars	240.00 \$	5110
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part administration, évaluation et schéma couverture de risque	17 418.00 \$	5111
Alain Gauthier	Déplacement formation	23.40 \$	5112
Pascal Gaudreault	Déplacement réunion et formation	72.00 \$	5113
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	510.00 \$	5114
Joëlle Pierre	Déplacement	14.40 \$	5115
Bell Canada	Télécommunication caserne mars-avril	133.76 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	essence camion municipal et incendie	510.48 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 28 jrs	1 463.15 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source février	3 830.42 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source février	9 647.62 \$	Accès D
SAAQ	Immatriculation	1 456.73 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et internet mars-avril	251.51 \$	Accès D
Bell Mobilité cellulaire	Télécommunication février-mars	177.94 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumière base plein-air 51 jrs	28.41 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité hangar 51 jrs	60.76 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage 66 jrs	326.69 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chloration 66 jrs	359.04 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues février	981.63 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice 51 jrs	1 738.86 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna 51 jrs	1 822.98 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		103 480.62 \$	
TOTAL:		132 286.49 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-03			
BFT Bowling	Contrat service 2015-2016	558.95 \$	
Boutique Buffa distribution	Savon pour allées de quilles, pièces pour réparation laveuse	299.81 \$	
G.L.R.	Fourniture restaurant, entretien et aliments	165.98 \$	
G.L.R.	Fourniture restaurant, entretien et aliments	139.56 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Papier toilette et papier à main	189.48 \$	
TOTAL:		1 353.78 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-03			
Anik Gagnon	Mélangeur (bar)	24.66 \$	5056
Anik Gagnon	Boisson alcoolisée	55.30 \$	5063
Vidéotron	Télécommunication et câble mars-avril 2015	102.51 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité 51 jrs	2 935.87 \$	Auto
Visa Desjardins	Machine paiement direct	66.34 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		3 184.68 \$	
TOTAL:		4 538.46 \$	

Camping Bon-Désir :

15-04-1845 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de mars 2015, tels que mentionnés dans le rapport.

15-04-1846 Dépôt de la liste des comptes de mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de mars 2015

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant 3 787.44 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2015-03			
Québec référence	Publicité internet	45.94 \$	
TOTAL:		45.94 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2015-03			
Ministère du Revenu	Sommaire 1	2 153.97 \$	378
Ministère du Revenu	Frais sommaire 1	329.86 \$	384
Gagnon Frère Chicoutimi	Matelas pour chalet	415.00 \$	385
Société de l'assurance automobile	Immatriculation	178.05 \$	387
Camping Québec	Classification	411.13 \$	388
Carte Corpo-rate	Frais essence	3.09 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	42.31 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	76.37 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	32.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	36.59 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location paiement direct mensuel	62.52 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		3 741.50 \$	
TOTAL:		3 787.44 \$	

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

15-04-1847 Désignation des endroits officiels d'affichage d'avis public de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil désigne les endroits officiels d'affichage d'avis public de la municipalité comme suit :

- l'entrée principale de l'édifice municipal,
- la caisse populaire Desjardins Saguenay-St-Laurent des Bergeronnes,
- l'épicerie G.L.R. Axep
- le site web de la municipalité,
- sur un des réseaux sociaux dont la page Facebook de la municipalité.

15-04-1848 MAMOT – dépôt de la lettre du ministère du 11 mars 2015 donnant son avis sur une plainte qu'il a reçue concernant le mandat octroyé à une firme d'avocats fiscalistes et dépôt de l'opinion juridique des aviseurs légaux de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 11 mars 2015, une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire concernant le mandat octroyé à la firme d'avocats fiscalistes, Planitaxe;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère enjoint que cette lettre soit lue à la prochaine séance du conseil, soit, à cette présente séance, et qu'elle soit rendue publique de la manière prévue pour la publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, à sa demande, a reçu un avis juridique de ses aviseurs légaux concernant cette lettre et qu'elle désire le rendre public;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil prenne acte de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du 11 mars 2015 ainsi que de l'avis juridique des aviseurs légaux y afférent,

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière publie ladite lettre ainsi que l'avis juridique en les affichant aux endroits habituels désignés par le conseil municipal.

15-04-1849 Contrat accordé à Planitaxe – demande d'une rencontre avec les autorités du MAMOT (réf. la lettre d'avis sur plainte du 11 mars 2015)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes (ci-après : la « *Municipalité* ») a reçu, le 11 mars 2015, une lettre du sous-ministre

Sylvain Boucher du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'un contrat accordé à Planitaxe, une firme d'avocats fiscalistes (Me Jacques Éthier);

CONSIDÉRANT QUE par ce contrat, la Municipalité mandatait la firme de Me Éthier pour la représenter et agir pour elle devant les instances nécessaires pour obtenir des remboursements ou des crédits de taxes des autorités fiscales;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère enjoint que cette lettre soit lue à la prochaine séance du conseil et qu'elle soit rendue publique de la manière prévue pour la publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre est déjà publiée sur le site du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait reçu un avis contraire de ses avocats et qu'un nouvel avis a été reçu confirmant la façon de procéder;

CONSIDÉRANT QU'au moment d'octroyer le contrat, la Municipalité ne savait pas quels seraient les montants qui seraient récupérés et quels seraient en conséquence les honoraires de Planitaxe;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat n'engendrait aucune dépense immédiate pour la Municipalité étant donné que les honoraires de Planitaxe étaient payables seulement si des sommes d'argent étaient récupérées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a agi en toute bonne foi en concluant le contrat avec une firme d'avocats fiscalistes et après avis de ses avocats réguliers;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de clarifier la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DEMANDER une rencontre avec les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de clarifier la situation tant pour le contrat octroyé à Planitaxe en 2013 que pour l'avenir.

15-04-1850 Service incendie – acquisition d'un camion de service usager de la Ville de Québec

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 15-03-1838, le comité désigné pour effectuer une visite d'inspection du camion de service usager que la Ville de Québec désire se départir;

CONSIDÉRANT QUE le comité a déposé un rapport favorable à l'acquisition du camion;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'acquérir le camion de service usager de la Ville de Québec au montant de 15 000, \$ taxes en sus.

QUE le conseil approprié les deniers nécessaires à même le budget de fonctionnement du service incendie.

15-04-1851 Projet de création d'un sentier le long de la rivière des Grandes-Bergeronnes - présentation du projet au MAMOT dans le cadre du programme PIQM

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité du projet du sentier le long de la rivière Grande-Bergeronnes a été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE dans cette étude, il est démontré que le projet est destiné à la population et à l'encouragement d'une saine activité physique;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur visé est déjà un secteur de marche et de détente pour la population;

CONSIDÉRANT QUE des actions encourageant la marche étaient clairement ciblées dans l'élaboration de la politique familiale et MADA adoptée en 2012 par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier de trois boucles, comprenant très peu de dénivellation, pourra répondre facilement aux besoins de marche et de détente extérieure exprimée par la population âgée;

CONSIDÉRANT QUE le point de départ du sentier se trouve au parc récréatif pour adulte avec une aire de repos sur le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en plus, ce sentier répond aux demandes exprimées par les personnes âgées de pouvoir marcher dans des lieux sécuritaires, loin de la circulation automobile;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière dans le volet 2 du PIQM-MADA pour un montant de 20 000, \$ sur un projet total de 116 945, \$.

15-04-1852 Demande d'achat de terrains municipaux situés dans le secteur de la rue du Versant portant les numéros 4 343 660 et 4 343 661

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'achat de terrains municipaux correspondant aux lots 4 343 660 et 4 343 661, lesquels terrains sont situés dans le secteur de la rue du Versant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter de vendre les terrains municipaux correspondant aux lots 4 343 660 et 4 343 661, d'une superficie de 1476.9m² au montant de 6 000, \$ (taxes en sus),

QUE l'acquéreur potentiel dispose d'un mois pour confirmer son intérêt à acheter les terrains au montant demandé,

QU'advenant une réponse positive de l'acquéreur, celui-ci devra :

- mandater un notaire de son choix pour rédiger l'acte de vente,
- déboursier les frais reliés à l'acte notarié de même que tout autre frais, s'il y a lieu,
- verser le montant de la vente à la signature de l'acte notarié à intervenir entre les parties,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente, s'il y a lieu.

15-04-1853 Demande d'échange d'une partie d'un terrain privé contre deux parcelles de terrains municipaux situé dans le secteur du Bassin afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'échange de deux parcelles de terrain municipal correspondant aux lots no. 4 343 127 ptie et 4 343 868 ptie contre une partie d'un terrain privé correspondant au lot no. 4 343 623 ptie situés dans le secteur du Bassin afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles concernées sont à peu près de même superficie;

CONSIDÉRANT QU'un projet de plan d'arpentage a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'acquiescer à la demande d'échange d'une parcelle de terrain privé de Mme Patricia Gagnon et de M. Denis Lessard avec deux parcelles de terrains municipaux, tel que défini au projet de plan d'arpentage déposé,

QUE les frais inhérents à la transaction, notariés ou autres, sont à la charge du demandeur,

QUE la vente est sujette, s'il y a lieu :

- aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres,
- aux servitudes à créer à l'acte suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.,
- à l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à ladite vente, s'il y a lieu.

15-04-1854 Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada – revendications territoriales

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la municipalité des Bergeronnes adoptait la résolution 10-04-0645 délimitant un nouveau découpage territorial dont un des objectifs était de rendre plus acceptable la délimitation du futur Innu Assi de la communauté Innu d'Essipit dans le cadre de la négociation territoriale découlant de la signature en 2004 de l'Entente de Principe d'Ordre général (EPOG);

CONSIDÉRANT QUE le négociateur en chef du Gouvernement du Québec, M. Normand Bergeron, travaille sur la base de cette résolution pour poursuivre la négociation avec la communauté Innu d'Essipit et que ce dernier affirme pouvoir procéder à la mise en place de l'EPOG via cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE le négociateur du Gouvernement du Québec indique que les négociations devraient se conclure en juin 2015 et que les trois parties qui prennent part à la négociation, soit les Gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que la corporation Patapan, qui représente les Innus de Mashteuiasht, d'Essipit et de Nutashkuan, se dirigent inexorablement vers une entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entre les trois négociateurs devrait être annoncée publiquement en juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE les négociateurs déposeront à ce moment leurs recommandations à leurs gouvernements respectifs qui auront à prendre les décisions finales relativement à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, différents paramètres, autant humain, social qu'économique ont évolué;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est préoccupée par cette évolution qu'elle souhaite documenter afin de prendre des décisions éclairées pour sa population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes n'a reçu aucun écrit pour appuyer les discussions qu'elle a eues avec l'équipe de négociation du Gouvernement du Québec et que cette situation l'inconforte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes sera le territoire municipal le plus lourdement amputé par cette négociation par rapport aux autres territoires municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE dans le mémoire présenté par la municipalité des Bergeronnes en janvier 2003, il est clairement mentionné que le Nistassinan doit exclure le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'aucun mécanisme de répartition des redevances n'est prévu sur le territoire cédé par la municipalité des Bergeronnes en lien avec l'exploitation des ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes n'a reçu aucune proposition chiffrée et écrite pour compenser les pertes fiscales qu'engendrerait une perte de territoire éventuelle de 16 km²;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'un fonds de développement de 5 M \$, accepté en principe en 2009 par le conseil des ministres pour les deux municipalités touchées par l'EPOG (Les Bergeronnes et Les Escoumins), n'a pas été actualisée et que la MRC de la Haute-Côte-Nord fait maintenant partie des municipalités appelées à céder une partie de leurs territoires via son territoire non organisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes ne connaît pas les modalités de partage et de gestion de cet éventuel fonds de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est fortement préoccupée par les tensions que pourrait provoquer la création et la gestion de ce fonds chez l'ensemble des partenaires municipaux touchés par la négociation territoriale;

CONSIDÉRANT QU'en 2004, la municipalité des Bergeronnes avait déposé une étude de partenariat possible entre les municipalités des Bergeronnes, des Escoumins et la communauté d'Essipit ainsi qu'une liste des projets à tendance économique et que ces documents ne sont plus à jour;

CONSIDÉRANT QUE dans le «Rapport des pourparlers concernant le remodelage de l'Innu Assi d'Essipit», on parle d'une «priorisation des projets développés par les municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures actuels en plus d'une bonification additionnelle lorsque ceux-ci sont élaborés en partenariat avec Essipit» et qu'aucune précision n'a été apportée à ces sujets;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes doit être la seule instance décisionnelle pour sa partie du fonds de développement ainsi que pour la compensation financière attribuable à la cession de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes juge limitative la loi sur les compétences municipales, qu'elle ne permettra probablement pas à la municipalité d'utiliser à sa guise les crédits éventuellement disponibles dans le futur fonds de développement et la compensation financière;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de développement qui sera mis à la disposition de la municipalité ne doit pas pénaliser la municipalité à l'égard des programmes réguliers de subvention du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'une entente demeure à négocier entre la municipalité des Bergeronnes et la communauté d'Essipit pour le développement et la mise en valeur de la Pointe-Sauvage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes désire s'adjoindre les services d'un conseiller juridique pour la conseiller sur les multiples facettes de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYER PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE demander au Gouvernement du Québec de mettre en place et de coordonner une table d'information et d'échanges afin de tenter de régler rapidement toutes les préoccupations de la municipalité reliées à la négociation d'un traité avec la communauté d'Essipit avant la signature de celui-ci, tel qu'énoncé au préambule de la présente résolution,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec d'actualiser le fonds de développement de 5 M\$ et de proposer une formule de partage du fonds de développement actualisé entre les partenaires impactés (Les Bergeronnes, Les Escoumins, MRC Haute-Côte-Nord) par la nouvelle délimitation de l'Innu Assi d'Essipit et du Nistassinan,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de proposer un mode de gestion ainsi que des règles d'application pour le fonds de développement,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de prévoir un mécanisme de répartition des redevances en lien avec l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire cédé par la municipalité des Bergeronnes,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de prévoir le retrait du territoire de la municipalité des Bergeronnes inclus dans le Nistassinan,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de déposer par écrit une offre financière récurrente annuelle chiffrée pour la perte par la municipalité des Bergeronnes d'une superficie de 16 km² de territoire municipalisé, à défaut d'un versement en capital satisfaisant pour générer l'équivalent des pertes fiscales annuelles,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de recommander la mise en place d'un comité de suivi pour les communautés non autochtones de la Haute-Côte-Nord après la signature d'un traité, afin de s'assurer que les Gouvernements ne se désengageront pas advenant que la mise en œuvre de ce traité ait des impacts négatifs pour les populations avoisinantes,

DE déposer une étude actualisée de partenariat possible entre les municipalités des Bergeronnes, des Escoumins et la communauté d'Essipit ainsi qu'une liste des projets actualisés à tendance économique,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de préciser clairement les notions de «priorisation des projets développés par les municipalités dans le cadre des programmes d'infrastructures actuels en plus d'une bonification additionnelle lorsque ceux-ci sont élaborés en partenariat avec Essipit»,

DE demander au négociateur du gouvernement du Québec de nous proposer une entente entre la municipalité et la communauté d'Essipit pour le développement et la mise en valeur de la pointe sauvage,

DE demander au Gouvernement du Québec une enveloppe budgétaire de 24 500 \$, taxes comprises, permettant à la municipalité de s'adjoindre les services d'un conseiller juridique pour finaliser le processus des négociations,

DE demander au négociateur du Gouvernement du Québec de transmettre une réponse écrite à la municipalité pour répondre à cette résolution,

D'attendre les réponses du négociateur et du gouvernement du Québec avant de procéder à l'abrogation de la résolution 10-04-0645,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Ministre des Affaires autochtones, M Geoffrey Kelly,
- Négociateur en chef du Gouvernement du Québec, M. Normand Bergeron,
- Représentant régional sur l'équipe de négociations, M. Luc Imbeault,
- Chef de la communauté d'Essipit, M. Martin Dufour,
- MRC de la Haute-Côte-Nord,
- Maire de la municipalité des Escoumins, M. André Desrosiers,
- Député de la circonscription de René-Lévesque, M. Marjolain Dufour.

15-04-1855 Installation d'un guichet automatique à la salle de quilles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer un guichet automatique à la salle de quilles pour les besoins de la clientèle autant locale que touristique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a obtenu une proposition d'un fournisseur de guichet dont un des plans soumis, satisfait le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la proposition de la firme Regroupement ATM Inc. de Québec selon le plan de location suivant :

Guichet fourni gratuitement incluant la programmation dont les revenus des 60 premières transactions par mois vont à l'entreprise et les autres transactions vont à la municipalité.

QUE la municipalité assume les coûts inhérents à l'installation, d'une caméra de surveillance et du permis d'exploitation annuel à l'Autorité des marchés financiers (AMF) de 200, \$, le tout pour un montant d'environ 750, \$.

Correspondance et informations

- Ministère de la Culture et des Communications – dépôt du rapport d'inspection des sites archéologiques classés de la Pointe-à-John et des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave de mars 2015,
- ministère de la Culture et des Communications – lettre annonçant que la contribution financière du Ministère pour la mise en œuvre de l'entente ciblée s'établira à 20 000, \$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 (réf. résolution 15-01-1790),
- DEC – accusé réception de la demande d'aide financière concernant le projet d'achat d'équipements récréatifs au Camping Bon-Désir (réf. résolution 15-03-1839),
- Municipalité de Tadoussac – demande d'appui concernant la maison du tourisme à Tadoussac;
- Chambre de Commerce CFPL – invitation au 1^{er} gala Famille-Entrepreneur à Forestville le 18 avril 2015,

15-04-1856 La Corporation BEST golf de Tadoussac – invitation au tournoi de golf des Élus le 4 juin 2015

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter l'invitation de la Corporation BEST golf de Tadoussac pour participer au tournoi de golf des Élus le 4 juin 2015 et de verser un montant de 210, \$ pour 3 inscriptions.

Correspondance et informations (suite)

- Comité CPA Les Escoumins – remerciements pour participation financière municipale accordée.

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

15-04-1857 Centre d'études collégiales de Forestville – demande de contribution pour bourses d'études (automne 2014-hiver 2015)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande de contribution pour bourses d'études déposée par le Centre d'études collégiales de Forestville.

15-04-1858 Association récréative des Pêcheurs de la Rivière Saguenay inc. – demande de soutien financier pour le maintien des activités de l'organisme

CONSIDÉRANT QUE l'Association récréative des Pêcheurs de la Rivière Saguenay inc. est le principal instigateur de la réouverture du banc de myes de la rivière des Petites-Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'apporter un soutien financier de 100, \$ à l'Association récréative des Pêcheurs de la Rivière Saguenay inc. pour le maintien des activités de l'organisme.

15-04-1859 Marie-France Bélanger – demande de soutien financier pour couvrir les frais d'inscription de ses enfants pour des activités de loisirs qui ont lieu aux Escoumins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier pour couvrir les frais d'inscription d'enfants d'un parent pour la pratique du patinage et du soccer qui ont lieu aux Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fermeture de l'aréna, la politique municipale est d'encourager la pratique du hockey et de patinage artistique seulement qui ont lieu à l'extérieur du village et pour les enfants des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de participer pour couvrir les frais d'inscription des enfants de Mme Marie-France Bélanger pour l'activité de patinage artistique au montant de 50, \$; les inscriptions pour les activités de soccer étant refusées.

15-04-1860 Corporation de gestion de la Rivière à Saumons des Escoumins – invitation au 21^e super-bénéfice

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser un montant de 150, \$ pour la participation du maire et de sa conjointe au 21^e souper-bénéfice du 18 avril 2015.

VARIA :

15-04-1861 CUCN – Séminaire de formation « Les approches de développement des communautés rurales »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition du Centre universitaire de la Côte-Nord (CUCN), en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) de participer à une activité de formation en lien avec le développement régional;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est de l'intérêt du public, comme communauté rurale, que la municipalité participe à une telle activité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE vérifier auprès de l'agente de développement de la municipalité, Mme Joëlle Pierre, son intérêt et sa disponibilité à participer au séminaire de formation « Les approches de développement des communautés régionales » et dans l'affirmative, que la municipalité en assume les frais.

Période de questions :

Le maire répond aux questions de l'assistance

15-04-1862 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h16.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.